

## **Mgr Dognin favorable à un statut juridique pour les "couples" homosexuels**

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points Non Négociables](#), [Relativisme](#)

**Date** : 24 octobre 2020

Les propos tenus par le pape **François** sur la reconnaissance d'unions civiles pour les personnes homosexuelles ont provoqué un électrochoc dans l'Eglise. De nombreux évêques sont désorientés, certains ont déjà réagi, des prêtres jonglent entre l'autorité du magistère, le respect dû au pape, et le scandale de ces propos, tandis que d'autres tentent de montrer que le pape n'a pas tout à fait dit cela. Hélas : il l'a dit. Et visiblement, ce n'était pas la première fois ainsi que l'a confirmé un évêque argentin. Sur cette affaire, je vous invite à consulter le [blogue](#) de ma consoeur **Jeanne Smits**, qui a bien décrypté toute l'affaire, y compris le désarroi de la cellule de communication du Vatican...

Tandis que bon nombre d'évêques rappellent que ce propos n'est pas magistériel et qu'il faut s'en tenir à la [note de 2003](#) du cardinal Ratzinger, dans laquelle on peut lire :

Lorsqu'on est confronté à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, ou au fait d'assimiler juridiquement les unions homosexuelles au mariage, leur donnant accès aux droits qui sont propres à ce dernier, on doit s'y opposer de manière claire et incisive. [...]

L'argumentation selon laquelle la reconnaissance juridique des unions homosexuelles

serait nécessaire pour éviter que des homosexuels vivant sous le même toit ne perdent, par le simple fait de leur vie ensemble, la reconnaissance effective des droits communs qu'ils ont en tant que personnes et en tant que citoyens, n'est pas vraie. En réalité, ils peuvent toujours recourir – comme tous les citoyens et sur la base de leur autonomie privée – au droit commun pour régler les questions juridiques d'intérêt réciproque. Ce serait par contre une injustice grave que de sacrifier le bien commun et le droit de la famille, pour obtenir des biens qui pourraient et devraient être protégés par des moyens non nocifs pour l'ensemble du corps social.

On trouve certains ecclésiastiques pour désormais admettre la reconnaissance juridique de ces unions contre-nature. Mgr **Laurent Dognin**, évêque de Quimper, est de ceux-là. Il [explique](#) :

"Le Pape François souhaite que ces couples puissent bénéficier d'un statut juridique et d'aides sociales, en particulier pour les enfants. Mais ça ne veut pas dire qu'il trouve ça bien. C'est un moindre mal. Une façon de concilier la position de l'Eglise fidèle à l'évangile et le parcours, les souffrances, les difficultés des gens. L'humanité n'est pas parfaite. Je pense que le Pape s'est positionné dans ce sens-là. Pour autant, il n'est pas question de mariage homosexuel. Un mariage, c'est entre un homme et une femme."